

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	3/2025
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	5	SÉANCE DU	06 février 2025
Nombre de votants :	42		

Date de convocation : 01 février 2025

Date d'affichage : 10 Février 2025

Le six février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCCFG : DE WILDE Florent, FEVRIER Albert, JOBET Johan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, PONLEVE LAURENT Christiane, TERRIER Charles, TOURATIER Claude,

PARTENAIRES : GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, WURPILLOT Stéphanie, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

AME : BOUSCAL Fabrice, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Eric, VAREILLES Philippe

**POUVOIRS :** Madame Isabelle ROBINEAU a donné pouvoir à Madame Valérie MARTIN, Madame Evelyne COUTEAU a donné pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Fabrice BOUSCAL a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Monsieur Philippe VAREILLES a donné pouvoir à Monsieur Benoît DIGEON, Madame Brigitte GADAT KULIGOWSKI a donné pouvoir à Monsieur François COULON.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

**Secrétaire de séance :** Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

---

**Monsieur le Président,**

**EXPOSE** qu'afin d'assurer un financement suffisant des opérations de l'année 2025, en raison du délai parfois très long qui sépare le mandatement d'une dépense de la perception effective des subventions auxquelles elle est éligible, le PETR Gâtinais montargois souhaite se réserver la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre-Loire pour un montant de 200 000 €.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

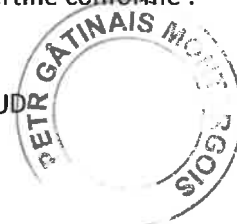
**APPROUVE** dans la mesure où elle s'avèrerait nécessaire, le recours à une ligne de trésorerie de 200 000 € pour l'année 2025,

**HABILITE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Centre-Loire,

**AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com



CENTRE LOIRE

DIRECTION DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE  
Agence Promotion du Territoire et de l'Immobilier

26, rue de la Godde  
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

N/réf. : COLLPUB / 2025-00046

☎ 02.38.60.25.64

E-Mail : vincent.bonnet@ca-centreloire.fr

PETR GATINAIS MONTARGOIS

5 ALLEE DOCTEUR GASTELLIER

45200 MONTARGIS

Saint Jean de Braye, le mercredi 29 janvier 2025

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous indiquer nos conditions financières pour votre ligne de trésorerie de 200 000 €.

**Nous vous précisons que les conditions de l'offre sont valables jusqu'au 07/02/2025.**

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.**

- ⇒ Montant : 200 000 €
- ⇒ Durée : 12 mois
- ⇒ A son échéance contractuelle, votre ligne de crédit devra être soldée.
- ⇒ Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- ⇒ Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- ⇒ Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- ⇒ Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j
- ⇒ Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00 %
- ⇒ Marge : 0.90 %
- ⇒ Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- ⇒ Frais de dossier : 200 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

La mise en place de ce financement reste soumise à :

- L'accord définitif de notre Comité de prêt,
- À l'obtention des délibérations usuelles visées par le contrôle de légalité
- Ainsi qu'à la régularisation de votre contrat de prêt.

Souhaitant ainsi répondre à vos attentes, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez en nous consultant pour cette opération et je reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



*Bon pour accord.*  
*le 06/01/2025*  
Le Président,

Vincent BONNET  
Chargé d'affaires Collectivités Publiques

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-045-200086643-20250206-03\_2025-DE